



MAIRIE D'ANDEL

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UN MINEUR

(à remplir et signer par les parents ou responsables légaux)

Nous soussignés :

Nom, Prénom :

Demeurant :

Adresse mail : et téléphone :

Agissant en qualité de représentants légaux de :

- Accordons à la garderie et/ou le restaurant scolaire agissant pour la Mairie d'ANDEL d'effectuer, dans le cadre de la communication dans la presse Andeloise, pour l'année scolaire 2024-2025 : des prises de vue photographiques sur lesquels notre enfant pourrait apparaître. Nous accordons à la mairie d'ANDEL l'autorisation de diffuser les images dans :
- la presse de la commune (bulletin et magazine)
 - le site internet

La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

- Nous n'autorisons pas à céder les clichés représentant notre enfant à un tiers.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait àLe

Signature des représentants légaux

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »